

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**  
**27 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 04 Mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE**  
**27 AVRIL 2023**

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Rolande FREMIN, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Lydie LEBLOND, Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Elisabeth GREGOIRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à M. Serge JARDIN.  
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.  
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.  
M. Arnaud MAHE qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.  
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.  
Mme Catherine de la HOUGUE qui donne procuration à Mme Claire TANGY.  
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Didier LEGRAND.

Monsieur Xavier de WOILLEMONT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 29**  
**Présents : 19**  
**Procurations : 07**  
**Votants : 26**

**DEL04052023/054**

**REMISE EXCEPTIONNELLE SUR  
FACTURE ASSAINISSEMENT D'UN ADMINISTRE.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de remise gracieuse provenant de Madame LECLERC, propriétaire d'une résidence secondaire au « 106, rue des verrouis » relative à sa facture d'assainissement du 16 septembre 2022 dont la consommation s'est multipliée par 5. (19m<sup>2</sup> au 25/06/2020, 102 m<sup>2</sup> au 16/09/2022).

Le conseil municipal, après réflexion,

- Emet à la majorité des votants, 3 abstentions, 1 vote pour, un avis défavorable à cette requête au motif que cet incident fait suite à une négligence de la part de l'administré et que si la collectivité intervient, cela créerait un précédent préjudiciable à l'équilibre financier du budget assainissement collectif si la collectivité devait intervenir financièrement pour tous les incidents de ce type.

- Signale que la remise proposée s'élevait à la somme de 42.88 €. (Dédution de l'abonnement, de la somme que la collectivité reverse au SITEU (Syndicat intercommunal du traitements des eaux usées) et de la consommation de 2021 (soit 19 M<sup>2</sup>)).

Ainsi fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Xavier de WOILLEMONT